

AMC ALTERNATIVE FUND Fonds à risque particulier
Modification du contrat de fonds pour les compartiments
BCV DIAPASON Commodity Fund (CHF)
BCV DIAPASON Commodity Fund (EUR)
BCV DIAPASON Commodity Fund (USD)

Augmentation des taux maximaux des commissions forfaitaires de gestion

Les taux maximaux des commissions forfaitaires de gestion prélevés par GERIFONDS SA pour la direction, l'asset management et la commercialisation et pour couvrir les frais occasionnés par les compartiments BCV DIAPASON Commodity Fund (CHF), BCV DIAPASON Commodity Fund (EUR) et BCV DIAPASON Commodity Fund (USD) sont actuellement de :

- 2.00% p.a. de la valeur nette d'inventaire pour les classes (CHF) A, (EUR) A et (USD) A
- 1.50% p.a. de la valeur nette d'inventaire pour les classes (CHF) B, (EUR) B et (USD) B
- 1.00% p.a. de la valeur nette d'inventaire pour les classes (CHF) C, (EUR) C et (USD) C

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de fonds le 1^{er} juillet 2010, les compartiments sont gérés principalement par des futures sur commodities et métaux précieux, en lieu et place d'autres placements collectifs de capitaux (fonds cibles) et de produits structurés.

Les frais liés à l'exécution des futures sur commodities et métaux précieux sont supportés par la direction et justifient une augmentation des taux maximaux des commissions à :

- 2.50% p.a. de la valeur nette d'inventaire pour les classes (CHF) A, (EUR) A et (USD) A
- 2.00% p.a. de la valeur nette d'inventaire pour les classes (CHF) B, (EUR) B et (USD) B
- 1.50% p.a. de la valeur nette d'inventaire pour les classes (CHF) C, (EUR) C et (USD) C

Malgré cette augmentation, les frais globaux à la charge des compartiments seront fortement diminués par l'abandon de la structure « fonds de fonds » et de produits structurés.

Les taux appliqués des commissions seront mentionnés dans les rapports annuels et semestriels des compartiments.

Le détail des modifications ainsi que le prospectus avec contrat de fonds intégré sont disponibles gratuitement auprès de la direction, laquelle supportera tous les frais liés aux modifications précitées.

Les porteurs de parts peuvent faire valoir leurs objections auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne, dans les 30 jours qui suivent cette unique publication, ou demander le remboursement de leurs parts selon les conditions et les délais contractuels.

La direction du fonds:
GERIFONDS SA, rue du Maupas 2, 1004 Lausanne

La banque dépositaire:
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne